

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, TOURNON Marie-José, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : GORRILLOT Jean-Pierre à BERLAK Colette, BOULANGE Virginie à COMYN Dorothée

Secrétaire de séance : COMYN Dorothée

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarque par tous les membres présents (soit tous les membres cités précédemment à l'exception de Monsieur VANDORPE, arrivé après le vote).

OBJET : AJUSTEMENT DES TAUX D'IMPOSITIONS 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'avis de la commission des Finances du 02 mars 2021,
Vu la délibération n° 13-03-2021 portant taux des taxes locales pour l'année 2021,

Considérant la suppression du vote du taux de Taxe d'Habitation en 2021 (fixé depuis 2017 à 17,00 %),
Considérant les précisions sur le vote des taux de taxes locales transmises par le Préfet du Nord en date du 29 mars 2021 indiquant la nécessité de reprendre dans la délibération communale le cumul du taux de taxe foncière départementale sur les propriétés bâties et le taux de taxe foncière communale sur les propriétés bâties,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2021 des taxes locales suivantes :

Taxes Directes Locales		2020	2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)		14.50 %	33.79 %
Incluant	Taxe foncière départementale sur les Propriétés Bâties transférée aux communes	19.29 % Non inclus	19.29 %
Incluant	Taxe Foncière Communale sur les Propriétés Bâties	14.50 %	14.50 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)		36.64 %	36.64 %

Le Conseil Municipal :

PRECISE que ces modalités administratives n'auront pas d'incidence sur le montant des taxes locales réellement payées par les propriétaires de foncier bâti en 2021.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 13-03-2021.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal a abordé plusieurs points ne nécessitant pas de délibération à ce stade :

- Informations sur les événements liés au développement de la politique cyclable de la commune (opération Ensemble en selle de la MEL)
- Informations sur les avancées du groupe de travail pour la création d'une subvention à l'achat de matériels de mobilités douces (vélos)
- Informations sur l'implication des personnels de santé sainghinois dans les centres de vaccination créés ou en projet.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN REUNION
BERLAK Colette		
BOULANGE Virginie	COMYN Dorothée	
COMYN Dorothée		
DELBART Jacques		
DERISQUEBOURG Laurence		
DUCROCQ Jacques		
FONTAINE Christophe		
GORRILLOT Jean-Pierre	BERLAK Colette	
LADEN Monique		
LAFAGES Thérèse		
LEMAHIEU Robert		
MARGUERITE Corinne		
MAZINGARBE Jean-Claude		
OCHIN Jean-François		
OSSELIN Florence		
PREVOT Erick		
SCRIVE Anne-Marie		
TIMMERMAN Guillaume		
TOURNON Marie-José		
VANDORPE Damien		
VANNOUQUE Yves		
VILAN Elisabeth		
WYTS Xavier		